

Le 24 octobre dernier, lors de la Journée nationale des bibliothèques scolaires se tenant en soirée, une conférence sur le *Plan d'action sur la lecture à l'école* du ministère de l'Éducation du Québec, à laquelle participaient parents et professionnels de l'éducation. Les porte-paroles du Ministère étaient Mme Lise Ouellet, responsable des programmes, Mme Chantal Guérin, responsable du dossier des bibliothèques scolaires, et M. Michel Clément de l'équipe de conception.

M. Clément a précisé que, par ce Plan d'action amorcé en janvier 2005, le Ministère comptait entreprendre des actions complémentaires simultanées. Il a présenté l'orientation générale du projet à l'aide d'un schéma intitulé *Et toi, que lis-tu?* On y trouvait les points saillants suivants : les documents, les lieux, la médiation, les actions et l'engagement.

Mme Ouellet a souligné la volonté de concertation qu'il y a eu à l'intérieur même du Ministère où il s'est tenu des réunions mensuelles et où se sont créés des liens de partenariat avec des organismes extérieurs à l'école. Partout, le Plan d'action a suscité de l'enthousiasme.

Des mesures pour encourager la lecture chez les jeunes

Une vidéo a d'abord été montrée, qui exposait divers témoignages rafraichissants d'enfants exprimant leurs expériences de la lecture et la place qu'elle occupe dans leur vie. Puis, M. Clément a présenté fièrement l'affiche de la campagne *J'ai la tête à lire*, en relation avec les deux concours visant à encourager la lecture chez les jeunes. L'un est destiné aux jeunes du primaire et du secondaire qui auront élaboré des projets novateurs axés sur la lecture. L'autre est destiné aux établissements scolaires qui auront développé des projets inédits pour faire acquérir le goût de la lecture, principalement chez les garçons. Les inscriptions au concours seront reçues jusqu'au 31 janvier 2006.

Le concours vise la participation et l'engagement des jeunes. Les critères retenus sont l'originalité, l'audace mais aussi l'extension dans plusieurs disciplines. Les jeunes recevront comme prix des

«Ensembles du lecteur en liberté» pouvant contenir : hamac, tente, lampe de lecture, sac à dos, couverture confortable, chaise de plein air et, bien sûr, quelques livres et revues. Plusieurs autres prix de participation seront attribués : repas ou moment privilégié avec un auteur, coffrets de livres dédiés, abonnements, etc.

Les médiateurs mériteront quant à eux un montant maximal de 5 000 \$ remis à la direction de l'établissement, pour faire vivre à son équipe-école des projets littéraires et culturels : voyages de groupe, participation à des événements, acquisition d'équipement, etc.

Des mesures pour soutenir le réseau scolaire

Mme Guérin a annoncé qu'il y aura, à la disposition de tous, un «Coffre à outils»; celui-ci aura plutôt la forme d'un document en ligne sur le site Web du Ministère et réunira l'ensemble des ressources recensées. La liste sera la plus exhaustive possible et les projets seront classés par régions. Cette banque de données pour le Québec sera disponible au cours de l'hiver 2006; un volet international sera ajouté plus tard.

Le Ministère a également offert cet été des camps littéraires, une expérience exceptionnelle de perfectionnement durant les vacances. Deux régions étaient l'hôte de ces camps : Montréal-Laval-Lanaudière et l'Estrie. Plus de cent personnes à chaque endroit ont bénéficié d'ateliers, vécu des expériences d'écriture d'activités d'animation et profité de la présence d'auteurs en résidence, dont Jacques Pasquet (conteur) et José Acquelin (poète). Trois jours de pure magie!

D'autres camps seront offerts au cours des prochaines années afin de rejoindre l'ensemble des régions. L'objectif est que cela ait un effet multiplicateur. L'équipe entend d'ailleurs déjà beaucoup parler des retombées positives de ces camps.

Enfin, un colloque de grande envergure avec plus de sept-cents participants se tiendra les 3 et 4 avril 2006 à Montréal, un colloque de terrain où seront présentées des expériences gagnantes, de la recherche, etc.

Mesures pour améliorer l'accès à des ressources littéraires et documentaires variées

Une enveloppe budgétaire ministérielle est dédiée aux acquisitions des bibliothèques scolaires. Quarante-millions de dollars proviennent du Ministère (dont le tiers a déjà été versé) et vingt autres millions viendront des commissions scolaires, qui auront trois ans pour investir ces sommes. Ce n'est qu'au terme de ces trois ans que le Ministère vérifiera si ces sommes ont été utilisées aux fins prévues.

Le but est d'acquérir des documents variés, de les rendre accessibles et de les classer par catégories. Un dépliant servant d'outil de soutien pour les cadres scolaires sera disponible d'ici décembre. Des renseignements et des conseils leur seront donnés, par exemple, sur l'importance de respecter le critère touchant la variété, en n'ayant pas trente fois le même livre mais plutôt quelques exemplaires de divers livres (autres que des dictionnaires). Un guide d'acquisitions sera rédigé pour les responsables de bibliothèques, présentant des modèles à suivre en matière d'achat de matériel. Il sera également rappelé aux directions d'école qu'elles ont une obligation légale d'offrir du soutien à la bibliothèque.

Mesures pour promouvoir et valoriser la lecture et le livre

Diverses actions et communications seront menées auprès des parents pour faire la promotion du livre. Une collaboration a déjà été entreprise en ce sens avec «Montréal, capitale mondiale du livre». Il y aura aussi des rencontres avec des personnes-ressources, une présence dans les salons du livre et les congrès; enfin, le site *Livres ouverts* offrant une sélection de livres jeunesse et des activités d'exploitation s'avère une ressource incontournable.

On trouve le guichet unique pour obtenir toutes les informations nécessaires sur le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sport (MELS) en cliquant sur «[Et toi, que lis-tu?](#)».

La rencontre a pris fin au terme d'une période de questions bien remplie. C'est un dossier que *Lurelu* suivra, bien entendu.

